



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.237/10
14 août 1991

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION
D'UNE CONVENTION-CADRE SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Troisième session
Nairobi, 9-20 septembre 1991

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE, AVEC DES SUGGESTIONS POUR L'ORGANISATION DES TRAVAUX

Note du Secrétaire exécutif

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux;
 - c) Dates et lieux des sessions ultérieures;
 - d) Ordre du jour provisoire de la quatrième session.
2. Elaboration d'une convention-cadre sur les changements climatiques :
 - a) Eléments relatifs aux engagements : projet de texte à établir par le Groupe de travail I;
 - b) Eléments relatifs aux mécanismes : projet de texte à établir par le Groupe de travail II;
 - c) Examen en plénière des rapports d'activité soumis par les groupes de travail.
3. Examen des fonds extrabudgétaires :
 - a) Fonds bénévole spécial pour financer la participation des pays en développement;
 - b) Fonds d'affectation spéciale pour le processus de négociation.
4. Adoption du rapport.

II. ANNOTATIONS

Par sa résolution 45/212 du 21 décembre 1990, l'Assemblée générale a décidé "d'établir sous ses auspices un processus intergouvernemental unique de négociation, appuyé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation météorologique mondiale, sous la forme d'un Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer une convention-cadre concernant les changements climatiques et comportant des engagements appropriés, et de mettre au point tout autre instrument connexe qui pourrait être convenu".

La première session du Comité s'est tenue à Washington, D.C., du 4 au 14 février 1991. Le rapport de cette session, avec ses décisions, a été publié sous la cote A/AC.237/6 et Corr.1. La deuxième session du Comité s'est tenue à Genève du 19 au 28 juin 1991; le rapport de cette session a été publié sous la cote A/AC.237/9.

La troisième session du Comité intergouvernemental de négociation se tiendra à l'Office des Nations Unies à Gigiri, à Nairobi, au Kenya, du 9 au 20 septembre 1991. Elle sera ouverte par le Président du Comité le 9 septembre 1991 à 11 heures, dans la salle 2. La première partie de la matinée pourrait être consacrée aux réunions du Bureau et des groupes régionaux.

1. Questions d'organisation :

a) Adoption de l'ordre du jour

Le Comité a pris note de l'ordre du jour provisoire de sa troisième session à sa huitième séance plénière, le 28 juin 1991. Il est présenté pour adoption.

Avant l'adoption de l'ordre du jour de la troisième session, le Secrétaire exécutif portera à l'attention du Comité toutes autres questions qu'il pourrait avoir besoin d'examiner.

b) Organisation des travaux

i) Participation

Au paragraphe 2 de sa résolution 45/212, l'Assemblée générale a décidé que "tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées pourront faire partie du Comité intergouvernemental de négociation, la participation d'observateurs devant être conforme à la pratique établie de l'Assemblée générale."

La date et le lieu de la troisième session ont été communiqués aux missions permanentes de tous les Etats participants à Genève et à New York, ainsi qu'aux observateurs. Des efforts sont faits pour diffuser aussi largement que possible cette information et la documentation de la session, afin de faciliter une participation pleine et effective (voir la décision 1/2 du Comité, par. 6).

Au paragraphe 19 de sa résolution 45/212, l'Assemblée générale a invité "les organisations non gouvernementales pertinentes à contribuer, selon qu'il conviendra, au processus de négociation, étant entendu qu'elles n'auront aucun rôle de négociation dans le cadre de ce processus et compte tenu de la décision 1/1 relative à la participation des organisations non gouvernementales, que le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a adoptée à sa première session" 1/.

A cet égard, l'attention du Comité est attirée sur la décision 2/1 adoptée par le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à sa deuxième session, tenue à Genève du 18 mars au 5 avril 1991 2/, et sur les organisations non gouvernementales qu'il a accréditées ultérieurement.

ii) Programme des réunions

Le programme provisoire des réunions qui figure à l'annexe I du présent document a été établi en fonction des services disponibles durant les heures normales de travail, du lundi au vendredi, qui permettent la tenue simultanée de deux réunions, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Il est instamment demandé aux délégations d'utiliser ces services dans leur intégralité, en commençant toutes les réunions ponctuellement.

iii) Organes subsidiaires

A sa première session, par sa décision 1/1, le Comité a constitué deux groupes de travail et défini leurs tâches.

Il a décidé que les groupes de travail pourraient, le cas échéant, sous réserve de son approbation, constituer des sous-groupes spéciaux pour s'occuper de questions précises, étant entendu qu'il ne pourrait pas se tenir plus de deux réunions simultanément au sein du Comité (décision 1/1, annexe, par. 11).

Les groupes de travail ont commencé leurs travaux à la deuxième session du Comité après que le Comité eut élu deux coprésidents et un vice-président pour chaque groupe de travail 3/. Le Comité est convenu que les travaux sur les principes et les définitions seraient effectués par les deux groupes de travail, selon les besoins, mais que le gros de l'examen devrait avoir lieu au Groupe de travail I.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-cinquième session, Supplément No 46 (A/45/46), annexe I, décision 1/1.

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, Supplément No 48 (A/46/48), annexe I, décisions 2/1 et 2/2.

3/ Voir document A/AC.237/9, chapitre II, section E et chapitre III, sections C à E.

c) Dates et lieux des sessions ultérieures

A ses 6ème et 7ème séances plénières, le Comité a examiné et adopté le programme des sessions qu'il lui restait à tenir en 1991. La quatrième session du Comité se tiendra du 9 au 20 décembre 1991 à Genève.

Le Comité a décidé de prévoir une session entre janvier et juin 1992. Le secrétariat a donné au Comité des informations concernant les dates et lieux possibles de cette session. Le Comité a prié le Secrétaire exécutif de continuer d'étudier les dates et les lieux possibles et de faire rapport à ce sujet à la troisième session.

d) Ordre du jour provisoire de la quatrième session

A la fin de la troisième session, le Secrétaire exécutif soumettra à l'examen et à l'approbation du Comité un ordre du jour provisoire pour la quatrième session.

2. Elaboration d'une convention-cadre sur les changements climatiques

La résolution 45/212 de l'Assemblée générale et la partie I de l'annexe de la décision 1/1 du Comité fournissent des idées directrices pour la négociation d'une convention-cadre.

A la première session du Comité, le secrétariat a distribué des documents officiels soumis par les délégations afin de faciliter les travaux sur la convention (A/AC.237/Misc.1 et Add.1 à 9). Les documents soumis ultérieurement par les délégations ont été publiés sous les cotes A/AC.237/Misc.1/Add.4/Rev.1 et A/AC.237/Misc.1/Add.10 et Add.11. Les autres documents éventuellement soumis par les délégations seront publiés dans d'autres additifs de cette série.

Au paragraphe 17 de sa résolution 45/212, l'Assemblée générale a prié "le Comité intergouvernemental de négociation de tenir compte comme il conviendra de tout élément des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement sur lequel le Comité préparatoire pourra attirer son attention". Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tiendra sa troisième session à Genève du 12 août au 4 septembre 1991. Les documents ayant un rapport avec les travaux de la troisième session du Comité intergouvernemental de négociation seront portés à l'attention du Comité.

On prévoit que des déclarations générales sur cette question seront faites par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale et le Président du Groupe intergouvernemental d'experts pour l'étude du changement climatique.

a) Eléments relatifs aux engagements : projet de texte à établir par le Groupe de travail I

Afin de faciliter sa tâche pendant la troisième session du Comité, le Groupe de travail I est convenu que :

- i) Le Bureau du Groupe de travail distribuerait sous la forme d'un document officieux une nouvelle compilation des principes, organisés selon des catégories appropriées (A/AC.237/Misc.6);
- ii) Les propositions relatives aux engagements seraient consignées dans une nouvelle compilation, établie sous l'autorité des coprésidents et couvrant les propositions contenues dans les documents A/AC.237/Misc.1 et Add.1 à 9, les nouvelles propositions faites au cours des débats du Groupe de travail et toutes autres propositions communiquées au secrétariat au plus tard le 15 juillet 1991 (compilation publiée sous la cote A/AC.237/Misc.7).

Le Groupe de travail a laissé aux coprésidents le soin d'arrêter d'autres moyens pour faciliter les débats de la troisième session du Comité. Tous les autres documents qu'ils pourront soumettre seront disponibles à la session.

b) Eléments relatifs aux mécanismes : projet de texte à établir par le Groupe de travail II

Comme convenu à la deuxième session du Comité, les coprésidents du Groupe de travail II soumettront un texte unique (A/AC.237/Misc.8) sur les éléments relatifs aux mécanismes, conformément au mandat de ce groupe de travail, texte qui pourrait servir de base à l'examen et à la discussion de cette question par le Groupe de travail au cours de la troisième session du Comité. Il a été convenu que ce texte serait établi à partir des diverses communications dont le Groupe de travail est déjà saisi et de celles que les délégations auront remises au secrétariat par écrit jusqu'au 15 juillet 1991, ainsi que des débats tenus par le Groupe de travail durant la deuxième session du Comité, et qu'il ferait état des points de convergence et, au besoin, présenterait des variantes lorsqu'il n'y a pas de convergence de vues.

c) Examen en plénière des rapports d'activité soumis par les groupes de travail

Conformément à la décision 1/1 du Comité (annexe, par. 2), les travaux des groupes de travail doivent se dérouler en corrélation réciproque, la synthèse devant en être faite par le Comité plénier. A cette fin, les deux groupes de travail feront régulièrement rapport à ce dernier. Dans ce contexte, le paragraphe 10 de l'annexe de la même décision prévoit d'harmoniser le travail de rédaction fait par chaque groupe de travail.

Il a été prévu dans le programme provisoire des réunions (annexe I) que la plénière reçoive les rapports d'activité des groupes de travail les 13 et 20 septembre. D'autres séances plénières pourraient être programmées à cet effet, si nécessaire.

En fonction de l'avancement des travaux de la troisième session, le Comité souhaitera peut-être donner au Secrétaire exécutif des indications touchant l'élaboration des documents de sa quatrième session.

3. Examen des fonds extrabudgétaires

a) Fonds bénévole spécial pour financer la participation des pays en développement

Par sa résolution 45/212, paragraphe 10, l'Assemblée générale a constitué "un Fonds bénévole spécial, administré par le Chef du secrétariat spécial sous l'autorité du Secrétaire général des Nations Unies, pour permettre aux pays en développement, en particulier aux moins avancés d'entre eux, ainsi qu'aux petits pays en développement insulaires, de participer pleinement et effectivement aux négociations". Les gouvernements, les organisations régionales d'intégration économique et les organismes compétents du système des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation météorologique mondiale, ont été invités par l'Assemblée générale et/ou le Comité à contribuer généreusement au Fonds bénévole spécial.

Le Secrétaire exécutif prend des dispositions pour financer la participation à la troisième session du Comité au moyen du Fonds bénévole spécial, en suivant les mêmes lignes directrices que celles adoptées pour la deuxième session. Pour que cela puisse se faire, il faut que toutes les contributions promises soient versées. En outre, un million de dollars des Etats-Unis supplémentaires devraient être versés au Fonds dans le proche avenir, en sus des montants déjà promis, si les arrangements pris pour la deuxième session sont étendus aux quatrième et cinquième sessions.

b) Fonds d'affectation spéciale pour le processus de négociation

Au paragraphe 20 de sa résolution 45/212, l'Assemblée générale a décidé "que le processus de négociation sera financé au moyen de ressources budgétaires existantes de l'Organisation des Nations Unies, sans que cela ait des effets négatifs sur les activités inscrites à son programme, et de contributions volontaires versées à un fonds d'affectation spéciale constitué spécialement à cet effet pour la durée des négociations". Elle a aussi invité "l'Organisation météorologique mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les autres organismes compétents des Nations Unies, y compris ceux qui s'occupent de développement, à contribuer au processus de négociation, notamment à son financement"; elle a de même engagé les gouvernements, les organisations régionales d'intégration économique et les autres organisations intéressées "à contribuer généreusement au fonds d'affectation spéciale" (par. 21 et 22).

* * *

Au titre de ce point, le Secrétaire exécutif soumettra un rapport (A/AC.237/11) sur l'état des deux fonds extrabudgétaires, l'utilisation qui en est faite et les besoins prévisionnels de financement les concernant. Le Comité souhaitera peut-être donner son avis sur ces questions et lancer un appel pour que les contributions nécessaires soient versées aux deux fonds.

4. Adoption du rapport

Au paragraphe 16 de sa résolution 45/212, l'Assemblée générale a prié "le Comité intergouvernemental de négociation, étant donné l'intérêt des négociations pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement d'informer régulièrement, en temps opportun, par l'intermédiaire du secrétariat spécial, le Comité préparatoire de la Conférence et le Secrétaire général de la Conférence, ainsi que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, du progrès des négociations, en établissant à leur intention des rapports d'activité périodiques".

Le Vice-Président, faisant office de rapporteur, préparera, sur le modèle du rapport de la deuxième session, un projet de rapport pour examen par le Comité, à la suite de consultations tenues conformément à l'usage.

Annexe I

Programme provisoire des réunions

Lundi 9 septembre 1991

- 11 heures Ouverture de la session par le Président du Comité
- Point 1 a) Adoption de l'ordre du jour
- Point 2 Elaboration d'une convention-cadre sur les changements climatiques
- déclarations par le Directeur exécutif du PNUE, le Secrétaire général de la CNUED, le Secrétaire général de l'OMM et le Président de l'IPCC (à confirmer)
 - rapports par le Président du Comité et par les coprésidents des groupes de travail sur les préparatifs d'avant-session
- Point 1 b) Organisation des travaux
- 15 heures Réunions des Groupes de travail I et II

Mardi 10 à jeudi 12 septembre 1991

- 10 heures et 15 heures
chaque jour Réunions des Groupes de travail I et II

Vendredi 13 septembre 1991

- 10 heures a/ Point 2 c) Examen en plénière des rapports d'activité soumis par les groupes de travail
- Point 3 Examen des fonds extrabudgétaires :
- a) Fonds bénévole spécial pour financer la participation des pays en développement
 - b) Fonds d'affectation spéciale pour le processus de négociation
- 15 heures Réunions des Groupes de travail I et II

a/ Des installations seraient disponibles pour permettre à un groupe de travail de se réunir en même temps que la plénière, si nécessaire.

Lundi 16 à mercredi 18 septembre 1991

10 heures et 15 heures
chaque jour

Réunions des Groupes de travail I et II

Jeudi 19 septembre 1991

10 heures (et l'après-midi
si nécessaire)

Réunions des Groupes de travail I et II
(achèvement des travaux de la session)

Vendredi 20 septembre 1991

10 heures Point 2 c)

Examen en plénière des rapports d'activité
soumis par les Groupes de travail

15 heures Point 1 c)

Dates et lieux des sessions ultérieures

Point 1 d)

Ordre du jour provisoire de la quatrième
session

Point 4

Adoption du rapport

CLOTURE DE LA SESSION

ANNEXE II

Liste préliminaire des documents de la troisième session du Comité
intergouvernemental de négociation

Documents établis pour la session

- A/AC.237/9 Rapport du Comité intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques sur les travaux de sa deuxième session, tenue à Genève du 19 au 28 juin 1991
- A/AC.237/10 Ordre du jour provisoire annoté, avec des suggestions pour l'organisation des travaux
- A/AC.237/11 Examen des fonds extrabudgétaires constitués en application de la résolution 45/212 de l'Assemblée générale
- A/AC.237/Misc.1 Série de documents officiels fournis par les délégations, et additifs a/ y compris des "non-papers", relatifs à l'élaboration (anglais seulement) d'une convention-cadre sur les changements climatiques
- A/AC.237/Misc.6 (Compilation de textes relatifs aux principes : soumis par le bureau du Groupe de travail I)
- A/AC.237/Misc.7 (Compilation de textes relatifs aux engagements : soumis par les coprésidents du Groupe de travail I)
- A/AC.237/Misc.8 (Texte unique sur les éléments relatifs aux mécanismes : soumis par les coprésidents du Groupe de travail II)
- INF/FCCC/INF.5 Renseignements pratiques à l'intention des participants

* * *

Autres documents disponibles à la session

- A/AC.237/5 Règlement intérieur
- A/AC.237/6 Rapport du Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer une convention-cadre concernant les changements climatiques sur les travaux de sa première session, tenue à Washington, D.C., du 4 au 14 février 1991 et Corr.1
- A/AC.237/Misc.5 Compilation des éléments possibles d'une convention-cadre et Add. 1 à 3 sur les changements climatiques soumis par les délégations et figurant dans le document A/AC.237/Misc.1, additifs 1 à 9.

* * *

Documents pertinents de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

a/ A ce jour : Additifs 1 à 11 (dont l'Add.4/Rev.1).

Documents de référence disponibles

Résolutions de l'Assemblée générale

- 45/212 Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures (21 décembre 1990)
- 45/211 Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (21 décembre 1990)
- 44/228 Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (22 décembre 1989)
- 44/207 Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures (22 décembre 1989)

* * *

- A/45/696/Add.1 Progrès réalisés dans l'application de la résolution 44/207 relative à la protection du climat mondial pour les générations présentes et futures - rapport du Secrétaire général (Déclaration finale sur les travaux scientifiques et techniques de la deuxième Conférence mondiale sur le climat et Déclaration ministérielle de la Conférence)
- INC/FCCC/None 9 Extraits de décisions relatives aux changements climatiques adoptées par le Conseil d'administration du PNUE à sa seizième session, en mai 1991
- INC/FCCC/None 12 Décisions pertinentes adoptées par le Congrès météorologique mondial à sa onzième session

Réunions régionales intergouvernementales

- A/CONF.151/PC/10 Action pour notre avenir à tous. Rapport de la Commission économique pour l'Europe sur la Conférence de Bergen (8-16 mai 1990)
- A/CONF.151/PC/38 Rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique sur la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, 15 et 16 octobre 1990)
- A/CONF.151/PC/L.30 Plate-forme de Tlatelolco sur l'environnement et le développement, adoptée par les ministres d'Amérique latine et des Caraïbes à l'issue de la Réunion régionale préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Mexico, 7 mars 1991)
- A/CONF.151/PC/85 Déclaration ministérielle de Beijing sur l'environnement et le développement, adoptée le 19 juin 1991 par la Conférence ministérielle des pays en développement sur l'environnement et le développement.

